

Sujet : [INTERNET] projet de centrale solaire
De : jean-louis grouet <jl.grouet@wanadoo.fr>
Date : 16/03/2022 13:36
Pour : pref-environnement@tarn-et-garonne.gouv.fr

Moissac le 16/03/2022

Préfecture du Tarn et Garonne
82000 Montauban

Jean-Louis Grouet
8, bassin du Canal
82200 Moissac

Objet: projet de construction d'une centrale solaire.

Madame la Préfète,

Je me permets de vous adresser mes quelques observations au sujet de ce projet. J'ai participé, et peut-être même découvert, cet endroit il y a plus d'une dizaine d'années, et je suis à l'origine de son classement en ZNIEFF. Ma surprise fut grande de découvrir à l'époque un espace, anciennement dévoué à des fins agricoles, qui avait échappé à différents projets de lotissement et logistiques. Les prospections de terrain nous ont permis de découvrir des espèces animales et végétales de grande valeur, uniques, et même protégées au niveau régional, dans le département. (la lettre de la SSNTTG vous détaille cela) . Je souhaite par ailleurs souligner combien ce site retenu constitue un espace remarquable pour d'autres raisons. Ce paysage est ce lui d'une lande, paysage caractéristique de sol siliceux, donc d'un sol pauvre, paysage unique dans le département. Ensuite, il a gardé une structure paysagère constitué d'un bocage; les haies et les fossés, inondés l'hiver, rythment l'espace. Cette structure correspond à un mode d'exploitation agricole traditionnel. En cela il possède une valeur culturelle patrimoniale. Pour ces raisons, nous projetions de proposer ces lieux comme Espace Naturel Sensible, afin de protéger les espèces caractéristiques, mais aussi de le valoriser en sensibilisant les promeneurs à cet héritage et ce patrimoine naturel. Enfin, le projet en question ne tient pas compte, omet, ignore un large partie des aspects environnementaux liés à cette implantation. Située en plein coeur de la znieff elle morcelle et entame un ensemble naturel cohérent. Les équilibres naturels subtils qui sont à l'oeuvre depuis des décennies sur ce territoire ne peuvent pas être remplacés par des replantations compensant les défrichements et l'abattage des vieux arbres présents. Puis, il faut que cette centrale soit reliée à un réseau, or l'étude n'évoque pas l'aspect des

raccordements de cette centrale. Le nombre de fossés et de ruisseaux bouleversés par les travaux nécessaires porteraient un atteinte irréversible à l'ensemble de l'écosystème. Il faut savoir que cet espace apparâit gorgé d'eau au cours de l'hiver et du printemps. Son rôle de réservoir n'est absolument pas évoqué.

Eviter une zone d'ochidées protégées en la cernant de cinq mètres de panneaux photovoltaïques à cinq mètres de distance, ignore les interdépendances régissant un tel milieu et l'exigence biologique de cette espèces.

Si je conviens que les questions d'énergie sont devenues cruciales aujourd'hui, celles liées à la préservation des mileux naturels dûment inventoriés le sont tout autant. C'est pour cela que je suis opposé, en tant que citoyen et naturaliste à la SSNTG, à ce projet. D'autant plus que cette partie du département est soumis à une très forte implatantion de complexes industriels et logistiques. Donc les toits ne manquent pas.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à mon propos, veuillez agréer Madame La Préfète, l'expression de mes salutations respectueuses.

Jean-Louis Grouet